

Conditions Générales d'Adhésion au Programme « OSKAB PRO »

1. Introduction

Le programme « OSKAB PRO » est destiné aux professionnels du secteur de l'aménagement intérieur, tels que les artisans poseurs de cuisine, les architectes d'intérieur et autres professionnels similaires. Ce programme offre des avantages exclusifs en termes de tarifs et de services sur l'ensemble de notre gamme de produits et services.

Les présentes conditions viennent compléter les conditions générales de vente OSKAB pour les membres du programme OSKAB PRO.

2. Avantages du Programme OSKAB PRO

2.1 Remise Fidélité

Les membres du programme « OSKAB PRO » bénéficient de remises allant de 3 % à 15 % sur l'ensemble des produits (hors livraison et pose), en fonction du niveau d'activité avec OSKAB.

Les paliers d'activité et de remise associée sont les suivants

- **PRO Niveau 1** : ce niveau s'applique à toute société inscrite en statut professionnel sur leur compte sur www.oskab.com et après validation par les équipes OSKAB des justificatifs (KBIS & pièce d'identité) :

Le partenaire **PRO niveau 1** bénéficiera de **3 % de remise** sur les montant HT de ses commandes chez OSKAB (hors livraison & pose)

- **PRO Niveau 2** : ce niveau s'applique aux sociétés ayant un montant d'achats facturés supérieur à 10000 € HT sur les 12 derniers mois.

Le partenaire **PRO niveau 2** bénéficiera de :

- **10 % de remise sur les achats de meubles montés**
- **5 % de remise sur le reste de ses achats** (hors livraison & pose)

- **PRO Niveau 3** : ce niveau s'applique aux sociétés ayant un montant d'achats facturés supérieur à 25000 € HT sur les 12 derniers mois.

Le partenaire **PRO niveau 3** bénéficiera de :

- **15 % de remise sur les achats de meubles montés**
- **5 % de remise sur le reste de ses achats** (hors livraison & pose)

La société partenaire membre du programme OSKAB PRO sera informée par OSKAB de son niveau de remise de manière régulière et pourra obtenir cette information par son conseiller.

2.2 Conseiller Dédié et Prise en Charge Prioritaire

Chaque membre du programme OSKAB PRO disposera dans son accompagnement d'un conseiller dédié, spécialisé dans l'aménagement. Ce conseiller réalise les plans 3D et les devis des projets. Une prise en charge prioritaire des appels téléphoniques sera mise en place afin de répondre dans les meilleurs délais aux demandes des professionnels partenaires.

2.3 Reprise des Produits

Les membres du programme OSKAB PRO ont la possibilité de **retourner les références non utilisées dans un délai de trois mois** à l'exclusion des produits électroménagers dont l'échange se fera au maximum dans le délai légal de 14 jours.

Les produits doivent être retournés sans défaut et dans leur emballage d'origine. La reprise se fera uniquement en magasin à OSKAB Wasquehal & OSKAB Gradignan.

2.4 Retrait PRO 2h

En cas de besoin urgent de compléments pour un chantier, les membres du programme PRO pourront bénéficier d'un choix de livraison RETRAIT PRO 2h disponible lors d'une commande sur le site. Ce mode de livraison est limité aux produits en stock dans un montant maximum de 500 € de commande et pour un retrait dans un délai de 2 heures dans nos 2 magasins OSKAB Wasquehal & OSKAB Gradignan.

Lors d'une commande sur le site par le mode de livraison RETRAIT PRO 2h le client recevra une alerte mail lui indiquant la mise à disposition des produits pour retrait.

2.5 Garantie Sérénité

En cas de casse d'un produit OSKAB notamment lors du montage, le membre du programme PRO pourra bénéficier de la garantie Sérénité. Cette garantie offre le remplacement de la pièce endommagée sur présentation de celle-ci en magasin à OSKAB Wasquehal ou OSKAB Gradignan. La valeur des pièces remplacées devra être inférieure ou égale à 5 % du montant de la commande à laquelle elles se rattachent. La garantie sérénité est valable 30 jours suivant la date d'expédition.

2.6 Commande en Accès Prioritaire au stock

Les commandes des membres du Programme PRO seront traitées en priorité par rapport aux disponibilités des Stocks OSKAB. La société OSKAB s'engage à mettre en ordre toute priorité dans la limite des stocks disponibles à la date de commande et ne peut garantir la disponibilité complète sur l'ensemble des références.

3. Conditions d'Adhésion

3.1 Création de Compte

Pour devenir membre du programme « OSKAB PRO », le professionnel doit créer un compte PROFESSIONNEL sur le site OSKAB. Lors de son inscription, le membre devra justifier de son statut au travers d'un extrait de KBIS de moins de 6 mois à la date de création du compte ainsi que d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité) du gérant de la société dont le nom figure sur l'extrait de KBIS fourni.

3.2 Vérification et Activation

OSKAB vérifie les informations fournies et, après validation, active le compte du professionnel. OSKAB se réserve le droit de valider ou refuser l'adhésion d'un membre sans élément de justification à apporter.

Dès lors que le membre s'est vu confirmé son adhésion au programme PRO, il s'engage à respecter les conditions générales présentées dans ce document.

3.4 Accès aux Tarifs

Une fois le compte activé, le professionnel a accès en ligne via le site www.oskab.com à l'ensemble des prix tenant compte des tarifs préférentiels.

4. Conditions Générales

4.1 Éligibilité

Le programme est réservé aux entreprises et professionnels du secteur de l'aménagement et du bâtiment en France. Les documents fournis doivent être valides et à jour. La société se réserve le droit d'exclusion d'un membre qui n'est pas en mesure de justifier des pièces demandées avec les dates de validité évoquées.

4.2 Utilisation des Avantages

Les avantages du programme sont personnels et ne peuvent être transférés à des tiers. Toute utilisation abusive peut entraîner l'exclusion du programme.

4.3 Modifications des Conditions

OSKAB se réserve le droit de modifier les conditions générales du programme à tout moment. Les membres seront informés de toute modification par courriel ou via leur espace client en ligne.

4.4 Résiliation

OSKAB se réserve le droit de résilier l'adhésion au programme en cas de non-respect des conditions générales ou de toute action portant préjudice à OSKAB.

4.5 Limitation de Responsabilité

OSKAB ne peut être tenu responsable des retards ou impossibilités de fournir les avantages du programme en cas de force majeure ou de toute autre situation indépendante de sa volonté.

5. Contact

Pour toute question relative au programme « OSKAB PRO », les membres peuvent contacter leur conseiller dédié ou utiliser les canaux de communication mis à disposition sur le site OSKAB.

Ces conditions générales sont en vigueur à compter de leur publication et jusqu'à modification ultérieure. En adhérant au programme « OSKAB PRO », vous acceptez l'ensemble des conditions ci-dessus.